



# Avis des médecins de famille sur la réduction des coûts au CMFC

Le **Forum électronique** permet aux médecins de famille de donner leur avis au CMFC, leur famille professionnelle, sur des enjeux clés. Les membres du CMFC peuvent s'y **inscrire** pour participer. À la suite du vote des membres contre l'indexation des droits d'adhésion sur l'inflation, le CMFC envisage de réduire l'étendue de ses activités et services, ses revenus accusant un retard d'environ 26 pour cent par rapport à l'inflation depuis 2017 (année de la dernière augmentation des droits d'adhésion). Le sondage du Forum électronique de février 2026 portait sur les programmes et services que le CMFC devrait supprimer ou maintenir (N= 367).

Conformément aux règles de l'Agence du revenu du Canada, si les membres paient des taxes sur leurs droits d'adhésion annuels, le CMFC peut leur offrir un plus grand nombre d'avantages et de rabais. En ce moment, les membres du CMFC peuvent bénéficier d'un rabais sur UpToDate. Aimeriez-vous avoir plus d'avantages ?

Oui, j'aimerais avoir plus d'avantages et j'accepterais de payer des taxes sur mes droits d'adhésion annuels

20 %

Non, je ne vois pas l'intérêt d'un plus grand nombre d'avantages

80 %

Le CMFC offre aux membres admissibles une réduction de leurs droits d'adhésion (congé parental, handicap, travail à temps partiel). Devrait-il continuer à offrir cette réduction pour un coût d'environ 1 million de dollars par année pour le CMFC ?

52 %

29 %

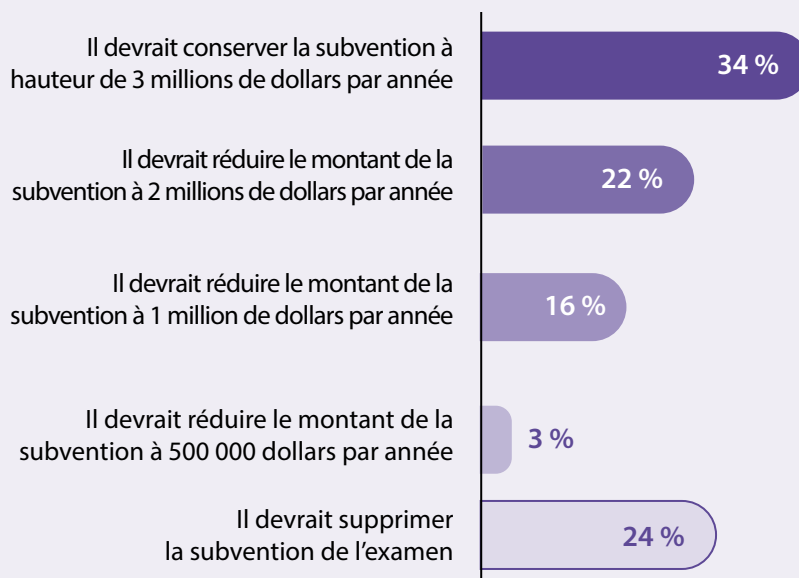
19 %

Il devrait conserver la subvention à hauteur d'1 million de dollars

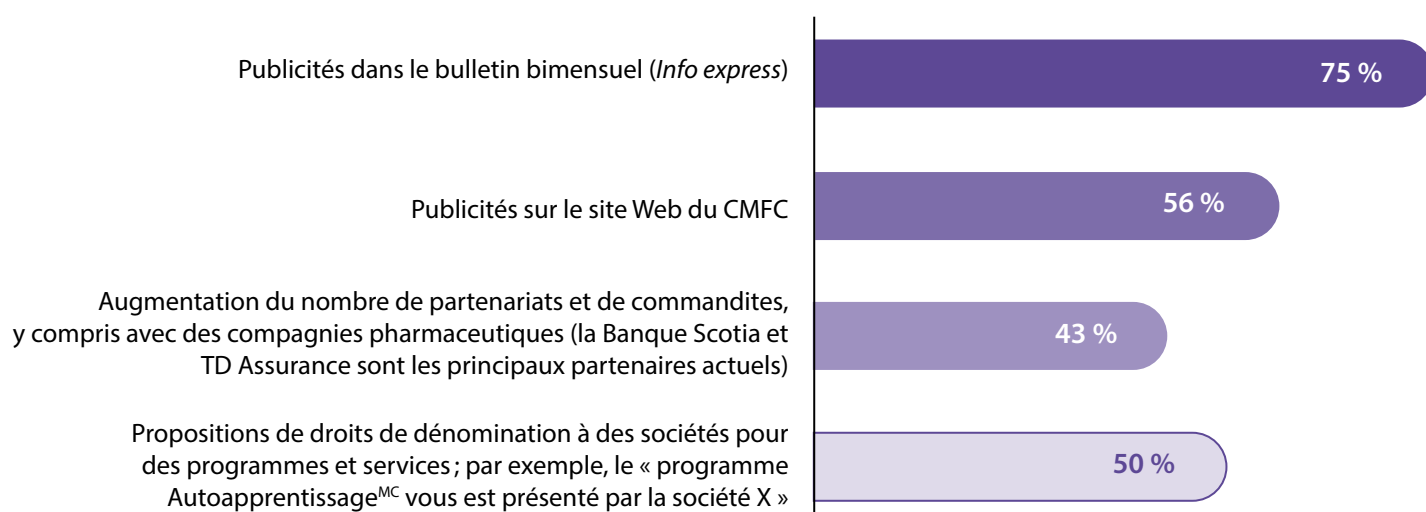
Il devrait la réduire à 500 000 dollars

Il devrait la supprimer

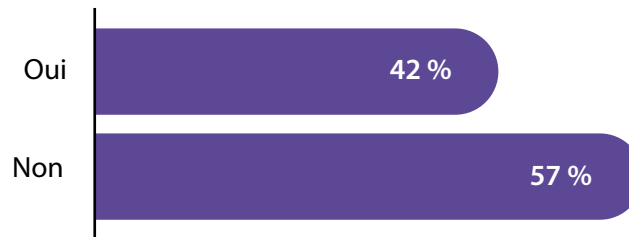
## Le CMFC utilise les droits d'adhésion afin de subventionner l'examen de certification pour un coût de 3 millions de dollars par année. Que devrait-il faire ?



## Le CMFC cherche des moyens de générer des revenus. Parmi les éléments suivants, lesquels soutenez-vous ?



Envisageriez-vous de payer des frais sur une base volontaire en plus de vos droits d'adhésion annuels afin de soutenir le plaidoyer, la recherche, etc. ? Par exemple, choisiriez-vous de payer 50 dollars de plus par année pour accroître les efforts de plaidoyer ?



Si vous avez des questions ou des suggestions concernant les activités de plaidoyer du CMFC, veuillez communiquer avec nous à [info@cfpc.ca](mailto:info@cfpc.ca).

© 2026 Le Collège des médecins de famille du Canada